

## ORDONNANCES

### Programmation d'événements publics

**AVIS** est par les présentes diffusé par le soussigné, secrétaire d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016, les ordonnances suivantes :

**Ordonnance 2016-26-002**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans son annexe A.

**Ordonnance 2015-26-003**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans son annexe A.

et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 9 février 2016.

Me Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA  
Secrétaire d'arrondissement